

Fiche de Renseignements

Compléter LISIBLEMENT en bleu tous les champs

Ne pas imprimer en recto-verso

Classe 2025-2026 (réservé à l'administration) :

ÉTAT CIVIL DE L'ÉLÈVE

Nom :
 Prénom :
 Sexe :
 Nationalité : né(e) le : N° SS :
 Commune et n° département de naissance :
 Pays de naissance :
 Portable de l'élève (Indispensable) :
Adresse Mail de l'élève (Indispensable) :

COORDONNÉES DES RESPONSABLES

RESPONSABLE Légal 1 (paie les frais scolaires) :

Nom : Prénom :
 Situation familiale : ☐ seul(e) ☐ conjoint
 Lien de parenté avec l'élève :
 Situation d'emploi : ☐ En Activité ☐ Sans emploi ☐ Retraité(e) ☐ Autre.....
 Profession :
 Adresse :
 Code Postal : Commune : Pays :
 Téléphone travail :
 Téléphone mobile :
Mail personnel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves: OUI ou NON

RESPONSABLE Légal 2 (différent du responsable légal 1, obligatoire) :

Nom : Prénom :
 Situation familiale : ☐ seul(e) ☐ conjoint
 Lien de parenté avec l'élève :
 Situation d'emploi : ☐ En Activité ☐ Sans emploi ☐ Retraité(e) ☐ Autre
 Profession :
 Adresse :
 Code Postal : Commune : Pays :
 Téléphone travail :
 Téléphone mobile :
Mail personnel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves: OUI ou NON

Frère (s) et/ou soeur(s) scolarisé(e)s dans l'établissement y compris en 2025-2026 : Oui ☐ Non ☐

NOM : PRENOM 1^{ère} Bac Pro

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ELEVE

(La personne en charge, lorsqu'elle existe, est **différente des représentants légaux** de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire).

Lien avec l'élève ou structure * :

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone portable : Téléphone professionnel :

Mail :@.....

*Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex : beau-parent).

Dernier établissement scolaire fréquenté

Classe :

Nom de l'Établissement précédent :

Nature de l'Établissement : ☐ Public ☐ Privé Commune : Département :

SCOLARITE

Inscription UPE2A (accueil élèves allophones) : ☐ Oui ☐ Non

Une langue vivante obligatoire : ☐ Anglais ou ☐ Espagnol

Régime

☐ Externe

☐ 1/2 Pension : (forfait, 3 possibilités **uniquement**) :

☐ 1/2 Pension 3 jours : jours à définir par la famille

☐ 1/2 Pension 4 jours : jours à définir par la famille

☐ 1/2 Pension 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

☐ Interne : (forfait, 3 possibilités **uniquement**) :

☐ Interne 3 nuits (lundi, mardi, jeudi)

☐ Interne 4 nuits (lundi, mardi, mercredi, jeudi)

☐ Interne 5 nuits (dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi)

CORRESPONDANT LOCAL susceptible de se rendre en **urgence** et immédiatement au lycée **si l'élève est interne**

lien de parenté avec l'élève :

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone portable : Téléphone professionnel :

Mail :@.....

Documents à joindre au dossier

- photocopie de la pièce d'identité ou extrait de l'acte de naissance de l'élève ou du livret de famille complet
- RIB du responsable qui paie le frais scolaires (mettre nom et prénom de l'élève au dos du RIB)
- justificatif de domicile des responsables
- copie du jugement si divorce des parents

NOM : PRENOM 1^{ère} Bac Pro

En s'inscrivant au Lycée Cantau, l'élève et sa famille s'engagent à prendre connaissance et à respecter le Règlement Intérieur (site du lycée : www.lycee-cantau.fr)

Demande d'autorisation et informations aux représentants légaux concernés par une aide à la scolarité du transfert de leurs coordonnées personnelles, à la collectivité territoriale de rattachement octroyant des aides.

☐ J'accepte que mes données à caractère personnel (nom, prénom, établissement) soient transmises à la collectivité territoriale de rattachement de mon établissement scolaire aux fins de l'attribution éventuelle d'aides à la scolarité.

Ces informations seront transmises aux services gestionnaires de la collectivité territoriale de rattachement dans l'unique but d'étudier mes droits à attribution d'aides à la scolarité. Ces données ne seront conservées que durant l'année scolaire en cours. Je dispose du droit d'accéder à ces données, de les rectifier et de les effacer.

NOM et Prénom de l'élève :

Signature du responsable légal et date :



LYCEE CANTAU
1 allée de Cantau
64600 ANGLET
05 59 58 08 08
ce.0640001d@ac-bordeaux.fr

Année Scolaire 2026-2027

Besoins Particuliers (Maladie, handicap, etc.)

Nom : Prénom : Classe 2026-2027 :
Né(e) le :
Pour les nouveaux élèves, établissement d'origine (nom du collège ou lycée + ville) :

DOCUMENT A RENDRE DANS TOUS LES CAS

- Vous êtes concerné(e) : cochez la case **oui** et complétez le document ☐ OUI
- Vous n'êtes pas concerné(e), inscrivez votre nom et cochez la case suivante : ☐ NON

Madame, Monsieur,

Afin d'engager la mise en place des aménagements pédagogiques au plus tôt, le recueil d'informations est primordial. Par ailleurs, les candidats aux examens présentant un handicap ou une incapacité temporaire peuvent effectuer une demande d'aménagements d'épreuves aux examens. **Pour les élèves de seconde, les demandes d'aménagement se font en juin et pour les autres niveaux à la rentrée sauf si les aménagements ont déjà été notifiés.**

Pour constituer le dossier de demande, vous devrez vous procurer **les pièces justificatives suivantes** :

- la copie du PAI, PPS, PAP et tous les documents médicaux, paramédicaux présentant le handicap et les besoins d'aménagement (si dyslexie, dysgraphie... joindre un bilan orthophonique avec tests élaborés et résultats chiffrés).
- les éléments pédagogiques permettant d'évaluer la situation de handicap du candidat.
- le bilan des aménagements pédagogiques mis en place pendant l'année scolaire en cours ou les années précédentes.
- la décision d'aménagement obtenue la ou les années précédentes.

Votre enfant a-t-il bénéficié durant l'année scolaire précédente (2025-2026)

(Pour les nouveaux élèves, merci de fournir les justificatifs) :

- d'un **PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé : lié aux troubles des apprentissages type DYS) ☐ oui ☐ non
- d'un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé : lié aux troubles de la santé, maladie/allergies etc.) ☐ oui ☐ non
- d'un **PPS** (Projet Personnel de Scolarisation : reconnaissance MDPH) ☐ oui ☐ non
- de l'accompagnement d'un(e) **AESH** (accompagnant des élèves en situation de handicap) ☐ oui ☐ non

Avez-vous fait une première demande GEVASCO (Guide d'Évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) auprès de la MDPH lors de l'année scolaire 2024-2025 ? ☐ oui ☐ non

A-t-il bénéficié d'aménagement aux examens : ☐ oui **DNB** ☐ oui **CAP** ☐ oui **BAC** ☐ non

(Si oui, merci de fournir les justificatifs si votre enfant est nouveau dans l'établissement)

- 1/3 temps ou temps compensatoire: ☐ oui ☐ non
- Autorisation d'utiliser un PC: ☐ oui ☐ non
- Secrétaire lecteur ☐ oui Secrétaire scripteur ☐ oui Assistant ☐ oui ☐ non

Signature responsable légal :

BOURSES NATIONALES INFORMATION AUX FAMILLES

1- Avant de déposer votre demande de bourse :

- ✓ Vous pouvez vérifier si vous êtes éligible à l'obtention d'une bourse, via le lien ci-dessous :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Ce simulateur de bourse au lycée permet de déterminer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2026. Il vous permet d'estimer le montant de la bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Si vous dépassez le barème il est inutile de faire une demande de bourses.

2- Depuis la rentrée scolaire 2025 :

- ✓ La bourse de Lycée est attribuée uniquement **pour une année scolaire** permettant ainsi un réexamen annuel des demandes au plus près de la situation réelle des familles.
- ✓ Les familles doivent **impérativement** refaire la demande de bourse à chaque rentrée scolaire sauf si elles ont déjà consenti à l'examen automatique de leur droit à bourses par consentement. Celles-ci bénéficieront ainsi du réexamen automatique de ce droit à bourses pour l'année scolaire 2026/2027.

3- Si vous respectez les conditions d'attributions, 2 choix s'offrent à vous :

- ✓ **Choix par Consentement**

Ce consentement à l'examen automatique d'éligibilité à la bourse nationale équivaut alors à demande de bourse. Il peut se faire :

- **Via l'informatique :**

Utiliser le site EDUCONNECT (<https://teleservices.education.gouv.fr>).

- **Formulaire papier :**

Compléter la fiche de renseignements avec la fiche explicative (ce dossier est disponible au Service Vie scolaire et au Service Administratif).

Si vous êtes mariés ou pacsés ne pas compléter la partie concernant le concubin

- ✓ **Sans consentement, demande classique**

Vous pouvez faire votre démarche comme auparavant, soit :

- **Via l'informatique :**

Sur le portail Scolarité services de votre compte EDUCONNECT

- **Formulaire papier :**

Vous pouvez venir retirer un formulaire auprès du service Intendance.

Il est impératif que cette demande soit effectuée du 1^{er} septembre au 17 octobre 2026.

BOURSES

Année scolaire : 2026/2027

Classe :

**AGRAFER LE RIB AU NOM DE LA
PERSONNE BENEFICIAIRE DES
BOURSES PAYANT LES FRAIS
SCOLAIRES**

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : Sexe* : F ☐ M ☐

Nom d'usage (2) : Né(e) le* : ____ / ____ / ____

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : ____

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez.....

Ou possède sa propre adresse

Code postal : ____ Commune :

Pays : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

☐ Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse

☐ Non, je refuse

Vous-même : (responsable qui paie les frais scolaires)

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : ____ / ____ / ____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit en concubinage (**sans être ni marié(e) ni pacsé(e)**) ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme ☐ M. ☐

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : ____ / ____ / ____ Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : ____ Sa commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

NOTE AUX FAMILLES OPTANT POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
DES FRAIS D'INTERNAT OU DE DEMI-PENSION DU LYCEE POLYVALENT CANTAU D'ANGLET

Madame, Monsieur,

Afin de vous permettre de gérer votre budget, l'établissement vous propose de régler les factures relatives aux frais de restauration et d'hébergement par **prélèvement automatique gratuit** sur votre compte bancaire.

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement :

SÛR : Vous n'avez plus de chèques à envoyer. Vous êtes sûr de régler à la date limite de paiement indiquée sur votre avis sans risque de retard.

SIMPLE : L'échéancier prévisionnel vous indique la date et le montant exact de chaque prélèvement.

SOUPLE : Vous changez de compte ou d'agence bancaire, il suffit d'adresser au service d'intendance un nouveau R.I.B. et une nouvelle demande d'autorisation de prélèvement.

Comment faire ?

Lors de l'inscription ou de la réinscription, il vous suffit de renseigner l'autorisation de prélèvement ci-jointe accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire. **Ce RIB doit être au nom du responsable légal 1 payant les frais scolaires (cf fiche de renseignements du dossier d'inscription).**

Cette procédure étant facultative, si vous ne souhaitez pas opter pour le prélèvement automatique, le règlement des frais d'hébergement ou de restauration sera exigé dès réception de la facture émise chaque trimestre (par chèque, espèces, carte bancaire ou virement).

L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT EST ANNUELLE ET DOIT ETRE RENOUVELEE A CHAQUE RENTREE SCOLAIRE :

Mandat de prélèvement : le titulaire du compte à débiter doit être le responsable qui paie les frais scolaires indiqué sur la fiche de renseignements.

Le service d'intendance de l'établissement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Anglet, le 12 mai 2026

L'agent-comptable

Didier GABASTON



Echéancier prévisionnel de prélèvement automatique :

A partir de la rentrée 2026-2027 les tarifs de la demi-pension et de l'internat seront calculés par la Région Nouvelle Aquitaine en fonction de vos revenus (*voir fiche jointe Tarification Solidaire pour créer votre compte*).

Trimestre 1 Sept à Déc		Trimestre 2 Janv à Mars		Trimestre 3 Avril à Juillet	
09/11/26	10/12/26	10/02/27	10/03/27	07/05/27	10/06/27
MONTANTS DE CHAQUE PRELEVEMENT PROPRES A CHAQUE FAMILLE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL DECLARE SUR LE SITE REGIONAL DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE (DOCUMENT EXPLICATIF JOINT)					

Les échéances seront ajustées en fonction du montant des factures (absences, stages, voyages...)

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 58 ESD 610260

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU CREANCIER

Pays : FRANCE

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

[illegible]

Paieement ponctuel

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

AGRAFER ICI UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Lycée Cantau. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Lycée Cantau.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

INSCRIPTION DEMI-PENSION ET INTERNAT

TARIFICATION SOLIDAIRE

A compter de septembre 2026, la Région Nouvelle Aquitaine met en place la Tarification Solidaire dans l'ensemble des lycées. Cette tarification varie en fonction des revenus des familles.

Le tarif de la demi-pension et d'internat de votre enfant sera calculé selon votre quotient familial annuel.

Elle s'applique à tous les lycéens et étudiants post bac, boursiers ou non boursiers, scolarisés dans le lycée (hors apprentis)

A PARTIR DU LUNDI 24 AOUT 2026 les familles devront s'inscrire obligatoirement sur le site internet régional d'inscription à la tarification solidaire qui dialogue avec une application du Ministère des Finances « Impôt particulier » pour affecter une tranche tarifaire calculée à partir des revenus de la famille.

Il existe plusieurs sources d'accès (se munir de votre imposition 2025) :

- Il faut écrire dans la barre URL d'une page internet l'adresse suivante :
naqui.fr/tarification-solidaire

OU

- Accéder à ce QR-CODE conduisant directement au site



OU

- La page web régionale dédiée à la tarification solidaire permet également de rejoindre ce site dès le *(date précisée ultérieurement)* :
<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/articles/tarification-solidaire-pour-la-restauration-scolaire>

**Un service de la Région est à votre écoute pour toute demande complémentaire :
05-49-38-49-38**

**EN L'ABSENCE D'INSCRIPTION DE LA FAMILLE EN LIGNE
OU EN CAS DE REFUS DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL,
C'EST LE TARIF LE PLUS ELEVE QUI S'APPLIQUE.**

Une fiche d'inscription au service de restauration et d'hébergement sera remise le jour de la rentrée à chaque élève. Cette fiche est à compléter et à déposer au service intendance (**bureau n°4**) pour le 15 septembre au plus tard. Cette fiche vous permettra de choisir un forfait de restauration et d'internat et de choisir les jours. **Cette fiche vous engage pour l'année scolaire.**

3 forfaits Demi-Pension :

3 jours : jours à définir par la famille

4 jours : jours à définir par la famille

5 jours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

3 forfaits internat :

3 nuits : lundi, mardi, jeudi

4 nuits: lundi, mardi, mercredi, jeudi

5 nuits : dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi

Coopérative scolaire du Lycée Cantau

Commande de manuels scolaires de Première générale

La Coopérative scolaire est partenaire de la Région Nouvelle Aquitaine pour la gestion des livres du lycée Cantau.

En Première générale, les élèves ont besoin du pack de livres de tronc commun, ainsi que des livres de leurs spécialités, livres gratuits financés par la Région.

Bien que les livres soient gratuits, le service de gestion des livres assuré par la Coopérative scolaire ne l'est pas. Pour financer en partie notre salariée et l'embauche de jeunes en période estivale pour faire face à la charge de travail, une participation de 10 € par élève est demandée aux familles, au titre des frais de gestion.

Comment commander vos livres

Les commandes des manuels scolaires se font sur le site de la Coopérative scolaire : **cooperative-cantau.fr**

- 1) Cliquez sur l'onglet filières générales, puis première générale
- 2) Sélectionner le pack tronc commun et les livres de spécialité ; il n'y a pas de livre pour les spécialités LLCE et NSI.
(Les frais de gestion de 10 € sont inclus dans le pack de livres)

Nous vous proposons également **l'adhésion à la coopérative**, d'un montant de 10 €, que vous pouvez rajouter dans votre panier. Grace à votre carte d'adhérent, vous pourrez **bénéficier de réductions chez nos partenaires**, dont nous vous invitons à consulter la liste dans l'onglet « partenaires ».

Lors de la validation de votre panier, vous devez renseigner vos informations personnelles pour finaliser votre commande. Nous vous demandons de **renseigner le prénom et le nom de votre enfant**. Cela nous est plus facile pour l'identifier lors de la préparation des commandes, surtout si vous portez un nom de famille différent. Si vous avez plusieurs enfants dans l'établissement, vous devez passer **une commande par élève** (ne pas mettre plusieurs élèves sur une seule commande).

Vous choisissez ensuite votre mode de règlement : par carte bancaire, chèque ou virement.

Important :

Pour les règlements par **virement**, nous vous remercions de **noter le nom et le prénom de l'élève** ainsi que **le n° de commande** sur l'avis de virement.



Pour les règlements par **chèque**, le **nom et le prénom de l'élève** ainsi que le **n° de commande** doivent être **notés au dos du chèque**. Le chèque doit être envoyé à la Coopérative scolaire du lycée Cantau – 46 rue de Mirambeau – 64600 ANGLET.

Les commandes pourront débuter à compter de fin juin sur le site, dès que nous aurons pu le mettre à jour avec les liste de livres du lycée pour la prochaine rentrée.

Afin de nous permettre de préparer les réassortiments nécessaires pendant l'été, nous vous remercions de passer vos commandes de livres **avant le 10 juillet**. Au-delà, vous pouvez bien sûr passer commande, mais nous risquons d'être en rupture de stocks pour la rentrée car nous travaillons en flux tendus. Nous ferons néanmoins notre possible pour que chaque élève soit équipé au plus vite si cela se présentait.

La distribution sera effectuée **après la rentrée**, les élèves seront convoqués par classe à la coopérative pour le retrait de leurs commandes. Les dates vous seront communiquées à ce moment-là.

Seuls les articles réglés seront distribués. Les élèves pourront néanmoins nous amener les règlements lors du retrait, **sous réserve d'avoir passé la commande sur le site au préalable.**

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par mail :
coop.cantau@gmail.com

Nous vous souhaitons un bel été !



Lycée Cantau
Section professionnelle
1, Allée de Cantau
64600 ANGLET
Tél : 05.59.58.06.06

Manuels scolaires

BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS

Première professionnelle

Enseignement général

2024 – MATHÉMATIQUES : Pas de manuel

2024 – PHYSIQUE CHIMIE : Pas de manuel

2024 - FRANÇAIS : Pas de manuel

2020 - HISTOIRE GEOGRAPHIE EMC : Histoire Géographie EMC 1^{re} Bac Pro –Gomès / Infante -
Nathan technique, 2020 - Col. Dialogues - EAN : 9782091671314 – **20,90 €**

2020–LANGUES (anglais ou espagnol) : Pas de manuel

2024 - PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT: Carnet de réussite PSE 2^{de} - 1^{re} et T^{le} Bac Pro — Chajaï / Crosnier
FOUCHER, 2023 - EAN : 9782216168767 – **8,30 €**
Consommable déjà utilisé en 2^{de} et à garder pour la terminale

2024– ECONOMIE GESTION : Ressources plus, Économie-gestion 2^{de}- 1^{re} et T^{le}Bac Pro – Fages – Foucher 2024
EAN : 9782216171743 – **28,50 €**
Consommable déjà utilisé en 2^{de} et à garder pour la terminale

Enseignement professionnel

✓ **Technicien d'Etudes du Bâtiment Etudes et Economie : TEBEE**
2022 – Guide du constructeur en bâtiment – Adrait – Hachette Technique, 2022
EAN : 9782016280072 – **36,90 €** *Livre déjà utilisé en 2^{de} et à garder pour la terminale*

✓ **Technicien Ouvrages du Bâtiment, Métallerie : TOBM**
2020 - Mémotech Structures métalliques - Hazard / Lelong – Delagrave - Casteilla, 2015
EAN : 9782206100678 – **39,90 €** *Livre déjà utilisé en 2^{de} et à garder pour la terminale*

Pas de manuel pour :

- Géomètre : GEO
- Aménagement et Finitions du Bâtiment : AFB
- Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre : TBORGO
- Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables : MFER
- Installateur en chauffage, Climatisation et Énergies Renouvelables : ICCER
- Technicien Constructeur Bois (TCB)



NOTE AUX PARENTS

Portail Grimp de CANTAU

Cette année un nouvel outil numérique est mis à disposition de tous nos apprenants, mais aussi de nos anciens élèves, de la communauté éducative de Cantau et ses partenaires économiques.

Cet outil a plusieurs objectifs dont le principal est le partage d'informations (de data comme disent certains) au plus grand nombre.

Cet outil va permettre :

- **à chaque apprenant** de se constituer un profil avec compétences et CV évoluant au fil de sa formation, d'échanger avec de potentiels recruteurs (accéder aux offres de stage et d'emploi).
- **au professeur référent** de suivre le profil de ses apprenants, leurs démarches de recherche de stage, leurs relances...
- **aux entreprises partenaires** de communiquer sur leurs activités en développant une fiche de présentation, d'accéder à la CVthèque, de déposer des offres de stage et d'emploi.

La collecte et l'utilisation des données personnelles concernant les élèves mineurs nécessitent l'autorisation parentale.

Merci de bien vouloir remplir, signer et remettre l'autorisation au professeur référent.

**« GRIMP PERMET AUX JEUNES DE MIEUX CONNAITRE
LES ENTREPRISES PARTENAIRES DU LYCEE CANTAU.
ILS SONT PLUS ACTIFS DANS LEURS RECHERCHES ET
CELA RENFORCE LEUR MOTIVATION »**

Madame, Monsieur,

*Je soussigné(e) _____, agissant en tant que représentant
légal de _____, né(e) le _____, et élève de
la classe de _____ autorise par la présente le lycée Cantau à
collecter, stocker et utiliser les données personnelles de mon enfant
dans le cadre de l'utilisation de GRIMP, son service et portail
numérique d'insertion professionnelle.*

*Cette autorisation inclut, mais ne se limite pas à, la collecte et
l'utilisation des informations suivantes : nom, prénom, date de
naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, éducation,
compétences professionnelles, expériences professionnelles antérieures,
ainsi que toute autre information nécessaire à des fins d'insertion
professionnelle.*

*Je comprends que ces données seront traitées de manière confidentielle
et ne seront utilisées que dans le but de faciliter l'insertion
professionnelle de mon enfant. Je consens également à ce que ces
informations puissent être partagées avec des employeurs potentiels ou
des organismes de formation, dans le seul but de favoriser
l'employabilité de mon enfant.*

*Je comprends que je peux retirer cette autorisation à tout moment en
informant par écrit le lycée Cantau.*

Fait à _____, le _____.

Signature :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle une allocation au titre des périodes de formation en milieu professionnel est allouée à l'ensemble des élèves inscrits sous statut scolaire, préparant un diplôme professionnel de niveau 3 ou 4.

Le montant de l'allocation est fonction du nombre de jours de période de formation en milieu professionnel effectivement réalisés par l'élève dans le cadre de sa formation.

Des montants forfaitaires journaliers par type de formation et par niveau d'enseignement sont définis par l'arrêté n°186 du 12/08/2023.

Les montants versés sont calculés à partir du nombre de jours de PFMP effectués et du forfait journalier défini pour chaque niveau de formation.

Parcours de formation	Niveau de formation	Forfait journalier	Montant annuel maximum	Nombre de semaines de PFMP correspondant au montant annuel maximum*
CAP en 2 ans	1 ^{ère} année de CAP	10 €	350 €	7
	2 ^{ème} année de CAP	15 €	525 €	7

* 14 semaines de PFMP sur l'ensemble du cycle. Les plafonds en euros par année du cycle correspondent au nombre de semaines maximum de PFMP par année du cycle précisées dans l'annexe de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle.

Parcours de formation	Niveau de formation	Forfait journalier	Montant annuel maximum	Nombre de semaines de PFMP correspondant au montant annuel maximum*
BAC PRO en 3 ans	2 ^{nde} professionnelle	10 €	300 €	6
	1 ^{ère} professionnelle	15 €	600 €	8
	Terminale professionnelle	20 €	600 €	6

* 20 semaines de PFMP sur l'ensemble du cycle. Les plafonds en euros par année du cycle correspondent au nombre de semaines maximum de PFMP par année du cycle précisées dans l'annexe de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

Seules les PFMP qui font l'objet d'une convention de stage tripartite (établissement, entreprise, lycéen professionnel ou responsable) **ouvrent le droit à percevoir une allocation.**

La mise en place de l'allocation ne change pas le fonctionnement habituel d'une PFMP. Cette dernière engage donc l'ensemble des parties prenantes dans la professionnalisation de l'élève : le milieu professionnel, le professionnel tuteur, l'établissement, le professeur référent, l'élève lui-même et son responsable le cas échéant. Ces PFMP sont obligatoires pour la certification.

A la fin de la PFMP, **l'entreprise remet au lycéen professionnel une attestation de fin de stage** qui précise le nombre de jours réellement effectués en stage. **Le versement de cette allocation repose sur cette attestation.**

Le chef d'établissement, dans son rôle d'ordonnateur, valide l'ensemble des informations relatives à la réalisation d'une PFMP, ce qui équivaut à **la signature de l'état liquidatif**. Cet état liquidatif a une valeur de service fait. Il mentionne le montant d'allocation que le lycéen doit percevoir.

Audrey Cazalis
Responsable du Bureau des Entreprises

Allocation versée par l'état des Périodes de Formation en Milieu Professionnel pour les lycéens

Afin de percevoir l'allocation plusieurs pièces justificatives sont à fournir :

- L'autorisation du représentant légal (document ci-joint)

Pour les élèves mineurs :

- Autorisation du représentant légal
- Pièce d'identité de l'élève (Carte d'Identité ou passeport)
- Document justifiant de la qualité du représentant légal (Livret de famille ou extrait acte de naissance)
- Pièce d'identité du représentant légal (si l'allocation doit être versée sur le compte du représentant légal)
- Relevé d'identité Bancaire (RIB)



Si l'élève atteint sa majorité pendant son cursus, il est conseillé de fournir directement son RIB. Dans le cas contraire, le règlement sera bloqué par l'ASP dès que la majorité sera atteinte.

Pour les élèves majeurs :

- Pièce d'identité de l'élève (carte Identité ou passeport)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

**A remettre au Bureau des Entreprises
Audrey CAZALIS
Tél : 05.59.58.06.04
Mail : bde-lpo-cantau@ac-bordeaux.fr**

A remettre au Bureau des Entreprises
Audrey CAZALIS
Tél : 05.59.58.06.04
Mail : bde-lpo-cantau@ac-bordeaux.fr

Autorisation du représentant légal

Année scolaire 2026 - 2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le
cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu
professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms) _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée (nom) _____ (ville) _____

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté n°186 du 12/08/2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- ☐ Le compte bancaire de (Nom, prénoms de l'élève)..... en tant que bénéficiaire direct de l'aide(joindre RIB)
- ☐ Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal

QUESTIONNAIRE MEDICAL à remplir par les parents des élèves de la voie professionnelle (Sauf MEMN, TEBEE et GEOMETRE)

Formulaire à renseigner par les responsables légaux des élèves mineurs

Votre (fils)(fille) va intégrer un cycle de formation professionnelle l'amenant à effectuer des travaux réglementés par le code du travail pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

Conformément à la réglementation (décrets no 2013-914 et 915 du 11 octobre 2013 relatifs à la procédure de dérogation prévue à l'article L. 4153-9 du code du travail), une visite médicale annuelle est indispensable pour autoriser l'élève mineur à travailler en atelier dans l'établissement

A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.

Vos réponses sont strictement confidentielles, soumises au secret médical.

Vous mettrez ce document complet sous enveloppe cachetée à l'attention du Médecin de l'Education Nationale.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

NOM : PRENOM :

CLASSE **2025-2026** :

Date de naissance :

Adresse du père :

N° de téléphone du père :

Adresse de la mère:

N° de téléphone de la mère:

Nom du médecin traitant :

Coordonnées du médecin traitant :

MALADIES PRESENTÉES ANTERIEUREMENT PAR VOTRE ENFANT

A-t-il déjà fait des convulsions ? oui non si oui, à quel âge ?

A-t-il eu d'autres maladies neurologiques ? oui non s'agissait-il d'une méningite ? oui non

A-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques ? oui non Précisez :

A-t-il eu des otites à répétition ? oui non

A-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ? oui non

Autres maladies importantes :

A-t-il eu des accidents ? oui non Précisez :

A-t-il été hospitalisé, voire opéré ? oui non Précisez :

En ce qui concerne les vaccinations, il est rappelé que l'autorisation de travail sur les machines dangereuses est conditionnée par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la loi.

Actuellement présente –t-il d’autres troubles ? (asthme, eczéma, allergie, urticaire, pertes de connaissances, malaises, problèmes de dos ou d’articulations, maux de tête, problème de vue ou de fatigue oculaire), veuillez préciser :

Suit-il un traitement ? oui non Précisez :

Avez-vous autre chose à signaler ? (par ex : caractère, comportement, vie familiale....) :

Si vous le souhaitez, le médecin de l'éducation nationale peut vous recevoir sur rendez-vous. Prenez contact avec le Centre médico-scolaire au 05 59 24 48 20.

A.....le.....

SIGNATURE DES PARENTS :

La Maison Des Lycéens du lycée CANTAU
--

Chaque année nous sollicitons une cotisation auprès de chaque élève pour financer le fonctionnement de la Maison Des Lycéens. C'est un lieu convivial où les élèves se retrouvent durant leur temps libre. Divers services et activités leur sont proposés :

- Salle de télévision
- Baby foot
- Jeux de société
- Lecture
- Point information et prévention
- Presse quotidienne et hebdomadaire, livres.

DEMANDE D'ADHESION POUR L'ANNEE A LA M. D. L.

(coupon à retourner avec un chèque de **10 euros** libellé au nom de la Maison Des Lycéens CANTAU.

Indiquer le nom de votre enfant au crayon au dos du chèque) ou virement

NOM.....Prénom.....Classe

Pour les mineurs :

Je soussigné(e)..... représentant(e) légal(e) de l'élève désigné(e), l'autorise à adhérer à la M. D. L. et à participer



**PYRÉNÉES
GASCOGNE**

CAISSE REGIONALE DE CREDIT ARIKOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE
11,bld du Président Kennedy - 65000 TARBES

N° Premier chèque

5059534

N° Dernier chèque

5059566



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE



DEMANDE DE CHÉQUIER

Nbre de
carnets



Livraison



Domicile



Agence

ETRANGER
UNIQUEMENT

International Bank Account Number (IBAN)

FR76 1690 6030 0841 0002 3724 846

Bank Identifier Code (BIC)

AGRIFRPP869

▲ SIGNATURE ▲

Code éabt	Code guichet	N° de compte	Clé R.I.B
16906	03008	41000237248	46

Lieu de paiement
ANGLET BUSQUET
Tel: 05 59 48 12 47

Nom et adresse du titulaire

MAISON DES LYCEENS
LYCEE CANTAU
1 ALLÉE DE CANTAU
64600 ANGLET

16906 03008 41000237248 46

activités.

Signature

aux